



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

VOTE DES INDEMNITES DES ADJOINTS

Pour les indemnités de fonctions des adjoints, il est décidé de retenir le taux autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir 19.8 % de l'indice brut 1027.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Douze commissions municipales sont constituées dont 2 seront à compléter ultérieurement en raison de leurs spécificités réglementaires (appel d'offres et impôts).

COMMISSIONS COMMUNALES													
PRENOM	NOM	Aide sociale/N	APPEL D'OFFRE	Batiments/ Commerce	Cimetière/ Église	INFO/PRESSE COMMUNIC	ECOLE	ENVIRONNEMENT CHEMINS	Fêtes/ Commémor	Finances	Impôts	Sport/Éducation/ Culture	Urbanisme/ PLU
Jean-Claude	DUFOSSEY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dominique	LANGER	X		X		X				X	X	X	
Élise	COUURIER	X	X			X	X		X	X		X	
Alain	LECOUFLÉ		X		X		X	X				X	X
Marcel	COUURIER			X			X	X		X		X	X
Régine	LEGRAND	X		X							X		
Martine	LE MERCIER	X		X	X				X			X	X
Philippe	MORIN		X	X								X	X
Nadine	JOSSE	X		X	X						X		X
Isabelle	GONNET	X		X	X			X					
David	PITARD		X	X						X			
Noël	PIETON	X			X			X	X				
Amélie	FUENTES			X		X	X					X	
Auréli	ARNOLD							X					
Nicolas	CANU					X			X				
Marie-Paule	PLANTAIN				X			X	X				
Thomas	HUGONNIER		X	X								X	X
Nombre	TOTAL	8	6	11	7	5	5	7	6	5	4	9	7

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Un emploi permanent d'adjoint technique de 35 heures est créé, à compter du 17 juillet 2020 pour qu'il soit occupé par Monsieur Denis Saint-Pol, actuellement contractuel CAE dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence qui arrive à échéance le 16 juillet.

VENTE DE LA PROPRIETE BELLEFONTAINE : DROIT DE PREEMPTION URBAIN ?

Le conseil municipal, décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur la vente de la propriété située 5 rue de la Mairie, d'une superficie de 1556 m², en raison du coût trop important des travaux à réaliser.

DEPENSES NOUVELLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet de liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget l'année précédente.

Ainsi pour le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », l'enveloppe est limitée à 4175 € et pour le compte 21, elle est de 9 293.75 €.

Monsieur Le Maire est autorisé à mandater les dépenses suivantes :

- Reliure Etat-Civil..... : 226 € (art. 2188)
- Modification du Plan Local d'Urbanisme..... : 1 400 € (article 202)

DEVIS PEINTURE DES BUREAUX DE LA MAIRIE ET DE LA CLASSE MULTIMEDIAS

Il est prévu de réaménager certains bureaux de la mairie et les murs et les sols ont besoin d'être refaits. Pour la classe multimédias, il y a lieu de la repeindre.

L'entreprise BRISORGUEIL de Chavigny-Bailleul a été retenue pour effectuer ces travaux se chiffrant à 12 098.36 € ht.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'HARMONIUM

Depuis 2017, l'harmonium de l'église était entretenu par Monsieur MOUNIER, facteur d'orgues, de Francheville. Celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite en mars 2020, il est décidé de confier la maintenance de cet instrument à son successeur Monsieur BOULAIS d'Auvers le Hamon 72. Un nouveau contrat de trois ans est donc établi dans ce sens pour une prestation annuelle de 115 € (tva non applicable).

QUESTIONS DIVERSES

Coopération de l'école avec les Seychelles : des échanges épistolaires entre l'école du Fidelaire et l'école de Baie Ste Anne à Praslin aux Seychelles commencent à se mettre en place.

14 juillet : le club des aînés a décidé de ne pas organiser cette année la brocante habituelle pour des raisons sanitaires. La municipalité, quant à elle, maintient la commémoration.

Fête de la Libération des 22 et 23 août : elle aura lieu si les directives gouvernementales le permettent.

Fait au Fidelaire, le 18 juin 2020





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2020

VOTE DES INDEMNITES A M. LE RECEVEUR

Le taux voté pour l'indemnité de conseil du receveur municipal est de 100 %. Le montant de celle-ci est déterminée sur la base des dépenses communales sur 3 ans. Le nouveau receveur étant en place depuis le 1^{er} septembre 2019, le décompte ainsi voté s'élève à 140.44 € brut pour une période de 4 mois allant jusqu'au 31 décembre.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA BOUCHERIE ET DE LA COMMUNE

BOUCHERIE : Budget établi hors taxes et arrêté comme suit, à l'unanimité :

Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 6 763 €.

Les dépenses sont constituées de l'entretien de bâtiment, des intérêts d'emprunts et d'un virement à la section d'investissement pour équilibrer cette section

Les recettes sont : pour le moment un apport de la commune et le report de l'exercice précédent.

✚ **Investissement** : l'équilibre est atteint à hauteur de 11 507 € comprenant principalement

En dépenses : le remboursement du capital de l'emprunt et le report du déficit 2019

En recettes : l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 et le virement du fonctionnement 2020

COMMUNE

✚ **En fonctionnement** : dépenses et recettes s'équilibrent à 632 551 €.

Dépenses : charges de gestion courante, charges de personnel, participations et subventions, intérêts d'emprunt

Recettes : Les dotations et participations annoncées pour le moment sont de 263 922 € et le produit attendu des contributions directes est de 84 209 €, le conseil ayant décidé de ne pas augmenter les taux, qui restent les mêmes que l'an passé, à savoir :

Taxe habitation.....	4.89 %
Foncier bâti.....	3.56 %
Foncier non bâti.....	10.72 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	7.72 %

✚ **En investissement** : l'équilibre s'établit à 173 607 €.

En dépenses : les principaux postes sont : report du déficit, remboursement du capital des emprunts, études d'aménagement de la place, frais modification du PLU, travaux de bâtiments (boulangerie, mairie, école), aménagements de sécurités (panneaux, radars pédagogiques, poteaux incendie, rambardes aux mares), achat de mobilier à la mairie

En recettes : les principales lignes sont : l'affectation du résultat de 2019, le Fonds de Compensation de TVA, la taxe d'aménagement, des subventions, un emprunt en attente de fonds de concours et le virement du fonctionnement pour équilibrer la section.

QUESTIONS DIVERSES

Avenir de l'aire de dépôt de verres et cartons aux Buissonnets : Régulièrement, les agents communaux doivent nettoyer cette aire, réservée normalement aux seuls verres et cartons et qui devient une mini-déchetterie. Les communes environnantes, confrontées au même problème, ont supprimé ces aires de dépôt et si le phénomène continue, la commune du Fidelaire devra en venir à la même solution.

Arrivée des masques du Département : ce sont des masques lavables. Ils sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture, à savoir mardi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30 et le premier samedi du mois de 10 à 12h.

Groupe de scouts 15 et 16 juillet : la commune accueillera un groupe de guides pour la nuit du 15 au 16 juillet prochain.

Démarches administratives et sociales : Mesdames LE MERCIER et LEGRAND, conseillères municipales, peuvent apporter leur aide aux familles qui le souhaitent pour certaines démarches (demandes de carte de car, internet,)

Prêt d'habit de charité : un chaperon de charité avec les instruments de la procession sera prêté à l'association des « Amis des Monuments et Sites de l'Eure » pour une exposition du 17 septembre au 27 novembre sur ses réalisations.

Renforcement du réseau d'eau : A l'occasion des travaux de réfection du réseau d'eau à certains endroits de la commune, une extension sera réalisée au Bourjojo.

Fait au Fidelaire, le 2 juillet 2020

